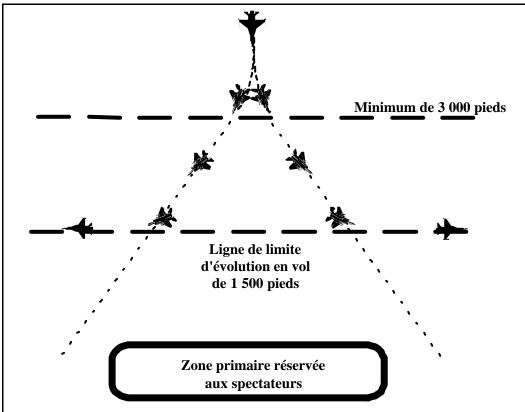
Figure 19



Note explicative : La figure ci-dessus vise à représenter les éléments suivants : 1) à aucun moment durant la manœuvre, l'aéronef est autorisé à se diriger à moins de 3 000 pieds des spectateurs; et 2) à aucun moment l'aéronef est autorisé à traverser la ligne de limite d'évolution en vol de 1 500 pieds